
MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE
CONSEIL DES SAGES D'ANNAY
DU 25 JANVIER 2018

Le Conseil des Sages s'est réuni le jeudi vingt-cinq janvier deux mille dix-huit à seize heures sous la présidence de Monsieur Yves TERLAT, Maire d'ANNAY.

Etaient présents : M.M. Yves TERLAT-Angèle DUPAYAGE-Michèle MOREN-Nadia CROMBEZ-Michel CHAZAL-Anne-Marie DELETRAIN-Gaston DUBOIS-Augutine DONFUT-Jean-Baptiste HOUSIEAUX-Marc MELAYE-Jean-Pierre MONCHAUX-Jeanine PANDOLFO-Louissette TAILLEZ

Etaient excusés : M.M. Annick BALAVOINE-Bernard BIDAULT-Claude SERRANO-Philippe DUFOUR-Sandrine LEROY

Etaient absents : Armelle FREMAUX-Augustin MAQUET

Etaient présents à titre consultatif : Michel MOREN-Sandrine LOUSSOUARN

Madame DUPAYAGE ouvre la séance en faisant part des excuses reçues par les membres absents, présente et accueille M. Michel CHAZAL, nouveau membre, ainsi que Madame Annick BALAVOINE et Monsieur Augustin MAQUET, malheureusement absents. Ceux-ci prennent la place de Messieurs Lionel JENNEQUIN, Francis PRYCHIDNY et Jean VILELA.

Avant de débiter, quelques photos sont prises de cette nouvelle assemblée.

Monsieur le Maire intervient concernant un point de situation sur l'aménagement du Bois des mottes ; son intervention porte sur les informations envoyées aux habitants par certains qui occultent des éléments objectifs essentiels à la bonne compréhension des décisions prises.

Madame DUPAYAGE fait le point sur le projet d'urbanisation situé Résidence Les Gabions sur lequel elle travaille avec Pas de Calais Habitat : une résidence Autonomie Séniors. Elle rappelle que la ville d'ANNAY compte 228 personnes âgées isolées, 948 personnes âgées de plus de 60 ans dont 404 femmes seules de plus de 60 ans et 260 hommes seuls de plus de 60 ans et qu'il manque de logement adapté à la perte d'autonomie.

Ces personnes n'ont pas les moyens d'entretenir leur logement et vivent bien souvent dans des maisons inadaptées à leur situation. Leur isolement est bien réel. Ces seniors ne veulent pas quitter ANNAY.

La résidence Autonomie Séniors serait une solution pour eux. Il s'agit d'un immeuble dont le rez-de-chaussée servirait de restaurant intergénérationnel. Madame DUPAYAGE rappelle que la salle de fêtes n'est pas une salle adaptée à la restauration scolaire ; il n'y a notamment pas de lave-vaisselle et la salle n'étant pas uniquement dédiée à la cantine demande une installation et un démontage quotidien des tables et des chaises par les services techniques de la ville.

Le restaurant intergénérationnel de la résidence Séniors serait une solution à ces problèmes.

Les personnes âgées qui le désirent pourraient déjeuner avec les enfants ou s'isoler dans un autre espace du rez-de-chaussée plus au calme. L'étage sera dédié aux séniors avec 12 appartements de type 3 (donc 2 chambres), ceux-ci seront adaptés aux handicapés, comporteront une salle de bain adaptée, un balcon. Un ascenseur leur permettra d'accéder à l'étage.

Madame DUPAYAGE montre aux membres du Conseil le plan de cette future construction. On y voit également une kitchenette avec ouverture sur le jardin, accessible et sécurisé par la présence d'un concierge. Ce bâtiment répondra donc aux attentes des personnes âgées.

D'autre part, Madame DUPAYAGE explique que les ateliers séniors (cuisine, gym, ateliers mémoires) menés par Isabelle MEHEZ, seront délocalisés et se feront dans cette résidence. Des après-midis intergénérationnels pourront également être mis en place en collaboration avec les écoles et avec le service jeunesse...

Un membre du conseil demande si la résidence possédera un espace médical. Madame DUPAYAGE lui répond qu'il n'y en aura pas.

Un autre membre interroge sur le prix de cet investissement. Monsieur le Maire estime à 3,3 millions d'euros le prix de l'étage et à 800 000 euros pour le rez-de-chaussée.

M. le Maire revient sur le programme d'accessibilité et explique que peu de choses ont été faites en 2017 concernant l'accessibilité des bâtiments. En effet, tous les bâtiments sont à modifier, de nombreux contrôles sont à réaliser notamment des contrôles de solidité des bâtiments.

Seul le centre social possède un ascenseur. Il faudra donc faire intervenir un bureau d'étude avec architectes ce qui va « alourdir » la facture.

Monsieur le Maire expose qu'un appel à maîtrise d'œuvre a été lancé concernant les travaux de réfection de la mairie, de l'école PERI-CURIE, un diagnostic thermique va également être réalisé. Vu l'état des bâtiments cela prendra plusieurs années.

Un membre demande si l'on est obligé de poser des ascenseurs. Monsieur le Maire explique que cela est obligatoire pour accueillir les personnes en fauteuil roulant.

Ensuite, les membres du conseil s'interrogent sur les problèmes de tri sélectif. En effet depuis le 1er janvier 2018, les modes de collectes ont été modifiés, la collecte du verre en porte à porte a été abandonnée par la CALL. Il faudra utiliser les containers à verre situés à plusieurs endroits dans la commune. Les membres craignent qu'un manque de civisme de la part de la population n'entraîne des dépôts sauvages et pensent que les personnes âgées ont été oubliées lors de la mise en place de ces nouvelles mesures.

Monsieur le Maire fera pourtant la demande auprès de la CALL pour augmenter le quota de bornes à verre.

De nombreux problèmes de stationnement sont évoqués par les membres notamment :

- Rue du Général De Gaulle où les véhicules sont souvent mal garés. Monsieur le Maire informe l'assemblée que 2 ou 3 places arrêt-minute, ainsi qu'une place handicapée vont être créées.

- Rue Eugène Delecroix où une extension du sens interdit permettra de multiplier les places de stationnement.
- Rue Kléber Rolle où de nombreux problèmes sont relevés : vitesse excessive, quelques accidents et problèmes de stationnement. Monsieur le Maire rappelle que quelques plots ont déjà été posés pour remédier aux problèmes de stationnement. Le conseil départemental va également effectuer un relevé topographique pour connaître le nombre de voitures qui empruntent la rue et réfléchir des aménagements possibles.
- Rue Raymond Potier, les membres déplorent qu'il n'y ait pas de panneaux « interdiction aux poids lourds » car de nombreux camions empruntent la rue et se retrouvent « coincés » arrivés au pont.
- Cité du Maréchal Leclerc, des membres signalent que les autocars roulent sur le rond-point de la rue de Clermont Ferrand qu'il serait judicieux d'empierrer le rond-point et de creuser un fossé autour rapidement.
- Chemin des Postes des panneaux ont été posés pour interdire le passage des camions mais pourtant leurs passages perdurent...

Monsieur le Maire a pris bonnes notes de tous ces commentaires et s'attachera à régler ce qu'il lui est possible de faire.

Un membre suggère à Monsieur le Maire de faire passer la balayeuse une fois par semaine résidence les gabions durant les travaux de construction afin de nettoyer après le passage des engins. Monsieur le Maire rappelle que le nettoyage du chantier doit être à l'initiative du promoteur.

Le compte-rendu de la réunion de conseil du 27 avril 2017 est validé à l'unanimité.

La séance est levée à 17 h 45.

Compte rendu validé en séance du 28 novembre 2018 à l'unanimité



Yves TERLAT,
Maire